

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Séjour :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

clamation	: contact@mupras.com
se en charge	: pec@mupras.com
adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles.

MUPRAS
RECEPTION

Optique 108726 Autres

Maladie Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3222 Société : R.A.M.

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Zeroual Mohamed

Date de naissance : 01/01/1958

Adresse : 03 Rue 18 Lot 41 WADDA 1

..... Deraouz.

Tél. : 06.68.63.69.54 Total des frais engagés : 176.60 Dhs

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Cachet du médecin :

Dr MA. KI Mohammed
Médecine Générale
Diplômé en Echographie
Dernier : 01/06/1994

08 MARS 2022

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : ZEROUAL Mohamed Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : douleur au bras

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Deraouz

Signature de l'adhérent(e) : 



BELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
87 3/2/86	C	2 x 130 dh		Dr MALIKI Mohammed Médecine Générale Diplôme en Echographie Tél : 06 61 93 28 94

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'OD.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'E

Dr. MALIKI Mohamed

MEDECINE GENERALE

Diplômé en Echographie

De la Faculté de Médecine de Montpellier

الدكتور مالكي محمد

طب العام

حاصل على شهادة الفحص بالموجات الصوتية

بكلية الطب بمونتبولي بفرنسا

Visite du Permis de Conduire

الفحص الطبي لرخصة القيادة

Feess

Deroua, le 08 MARS 2022 الدرورة، في

46,60

AS

LOT : 4449
PER : 09/23
PPV : 46,60 / DH
ملبس

Pharmacie PRINCIPIE DEROUA
Sarl au
Bloc U N° 1 Daroua
Tél : 05 22 53 20 83

Dr MALIKI Mohammed
Médecine Générale
Diplôme en Echographie
Deroua - Tel. : 06 61 93 28 94

01، بلوك U، مركز الدرورة، مقابل المركز الصحي - 26200 - الهاتف المحمول: 06 61 93 28 94

01, Bloc U, Centre Deroua (en face Centre de Santé) - 26200 DEROUA - Tél. Mobile : 06 61 93 28 94